L'INDEMNITÉ A QUEBEC

Discours de M. TASSÉ, M. P., à la Chambre des Communes, le 14 Avril 1884

M. l'Orateur, à cette phase avancée de la session, je ne désire pas prolonger longtemps les débats. Cependant, je ne puis m'empêcher d'offrir quelques observations sur la question importante qui est en ce moment soumise à la Chambre. Je veux particulièrement relever quelques-unes des assertions plus ou moins étonnantes, faites par l'honorable député de Québec-Est (M. Laurier) à l'appui de la motion non moins étonnante qui a été proposée par le chef de l'opposition.

L'honorable député de Québec-Est nous a dit, en commençant son discours, pour s'excuser de passer sans silence certains points du discours de l'honorable Secrétaire d'Etat, qu'il valait mieux laver son linge sale en famille. Eh bien, je me demande depuis quand mon honorable ami a des scrupules, des répugnances de ce genre ; car, il n'y a pas très longtemps, cet honorable député, sans provocation, sans preuve, sans aucune forme de procès, dénonçait ici même un homme qui a joué un rôle important dans la politique, et qui vient d'être élevé à une des plus hautes positions dans le pays, sur le banc judiciaire. Oui, l'honorable député faisait le procès de cet homme sans formalités, sans pièces justificatives, et maintenant, il déclare qu'il faut laver son linge sale en famille. Je crois qu'il a oublié aussi qu'il y a quelques années, dans cette Chambre même, il n'a pas craint de jeter l'insulte à la face des hommes publics de la province de Québec. Mon honorable ami ne niera pas la chose. Cependant, il vient proclamer ici qu'il faut savoir laver son linge sale en famille. Médécin, guéris-toi toi-même !

C'est sans doute pour montrer son patriotisme, que non content d'appuyer par son vote la motion de l'honorable chef de l'opposition, il a en outre fait un discours excessivement étonnant à l'appui de cette motion. Il a osé soutenir une proposition qui dit virtuellement que la province de Québec obtient trop du gouvernement, alors que les journaux libéraux crient sur tous les tons que la province de Québec est indignement sacrifiée.

Je laisse à mon honorable ami le soin d'expliquer cette étonnante contradiction. On a vu des hommes comme Joseph Howe tonner dans cette Chambre contre l'injustice faite à leur province ; on a vu les députés de la Colombie-Britannique, de Manitoba, des Provinces Maritimes, élever la voix tour à tour pour soutenir les réclamations de leurs provinces, mais je crois que c'est la première fois que l'on entend un membre de cette Chambre déclarer que sa province reçoit trop. Assurément, mon honorable ami ne saurait être taxé de chauvinisme.

On nous dit que la province de Québec est traitée d'une façon exceptionnellement avantageuse. Cependant si l'on a fait une exception jusqu'à présent au sujet de la construction du Pacifique, Québec est cette exception. Dans les autres provinces traversées par le Pacifique, le chemin a été ou bâti ou subventionné par le gouvernement, tandis que Québec n'a pas reçu un seul sou pour la dédommager des frais de construction du Pacifique.

Par la loi de 1872, le terminus du Pacifique a été fixé sur les bords du lac Nipissing ; par la loi de 1874 ce terminus a été maintenu au même endroit. Eh bien! qui, le premier, a mis dans l'acte du chemin de fer du Pacifique, en 1874, une clause disant que l'on pourrait subventionner dans la proportion de $12,000 par mille toute compagnie de chemin de fer qui établirait une correspondance, soit par la province d'Ontario, soit par la province de Québec, avec le terminus du Pacifique sur les bords du lac Nipissing ? C'est le gouvernement dont mon honorable ami a formé partie. Le premier ministre d'alors, le député de Lambton, disait dans le discours-programme qu'il prononçait à Sarnia à propos de son projet de relier la baie Georgienne avec le lac Nipissing :

" Ceci nécessitera la contruction d'une courte ligne de chemin de fer depuis l'embouchure de la rivière Française à la baie Georgienne jusqu'à la rive sud-est du lac Nipissing et une subvention pour aider au prolongement des lignes existantes et projetées dans Québec et Ontario."

Je soutiens que mon honorable ami, que ses alliés politiques sont en contradiction avec leur politique, avec leur loi de 1874, en refusant aujourd'hui d'accorder à la province de Québec ce qui a été donné au Canada Central.

M. CASGRAIN : Ils ne l'ont pas refusé du tout.

M. TASSÉ : L'honorable député dit qu'il ne l'ont pas refusé du tout. Mais que font-ils donc à propos des résolutions soumises à cette Chambre ? Ils prétendent que la province reçoit trop.

Quelques DÉPUTÉS : Non, non.

M. TASSÉ : La conclusion logique, rigoureuse de la motion du chef de l'opposition est que la province de Québec est traitée d'une façon exceptionnelle. Si la motion du chef de l'opposition n'a pas cette signification, elle n'a pas sa raison d'être. C'est toujours, sous une forme ou sous une autre, le vieux cri de guerre du parti grit.

L'honorable député de Québec-Est n'a pas toujours eu autant de scrupule, lorsqu'il formait partie du gouvernement Mackenzie. Dans ce temps-là, il n'a jamais hésité à voter des montants considérables pour les autres provinces, et je ne vois pas pourquoi il montre autant de répugnance à accepter un subside pour la sienne. Je suis étonné qu'il ne veuille pas prendre une part du gâteau ministériel. Lorsqu'il était sur la banquettes du trésor, il y a déjà quelques années, et il pourrait peut-être s'écouler encore quelques années avant qu'il y revienne, non-seulement il a voté la loi qui accordait $12,000 par mille aux chemins de fer qui feraient la correspondance avec le lac Nipissing, mais il a voté en même temps $2,890,000 pour construire l'embranchement de la baie Georgienne. Il a voté $3,000,000 en faveur du Northern Railway, qui est appelé à devenir une correspondance du Pacifique par voie de Gravenhurst. Il a voté, l'année dernière, $12,000 pour le chemin de fer de Callandar à Gravenhurst, ce qui fait la somme de $8,650,000, et il dit qu'Ontario est maltraité en ce qui concerne le Pacifique. Mais ne savons-nous pas que 650 milles du Pacifique se trouvent dans Ontario, tandis qu'il n'y en a pas un seul mille dans la province de Québec ? Et, on veut faire croire que la province d'Ontario est maltraitée.

Comme l'a dit l'autre jour l'honorable ministre des chemins de fer, il a été dépensé, ou il va être dépensé $20,000,000 dans la province d'Ontario, pour la construction du Pacifique, et on vient nous dire que la province d'Ontario est maltraitée. De plus, si Ontario gagnait son procès et réussissait à étendre ses frontières, nous aurions encore $10,000,000 à dépenser dans cette province ; et cependant, pour nous empêcher de rendre justice à Québec, on affirme que les intérêts des autres provinces sont sacrifiés. L'honorable député de York-Est a admis lui-même, en 1878, dans un discours qu'il a fait au sujet du Canada Central, que l'on avait beaucoup fait dans le passé pour la grande province d'Ontario. Voici ses propres paroles :

" Je remarque que les députés de Québec considèrent que l'arrangement n'est pas équitable pour Québec tandis que ceux d'Ontario sont d'avis qu'il nuira à Ontario. Dans ces circonstances je suis d'avis que le gouvernement peut prétendre avoir trouvé un juste milieu. Je ne songe pas un seul instant à nier que ce chemin était destiné dans le principe à servir de raccordement à la fois prompt et rapide entre l'Est et l'Ouest. Ce fut là le seul objet de sa construction. J'ai déjà signalé le fait que le gouvernement a abondamment subventionné les entreprises exécutées dans Ontario les années précédentes."

L'autre jour encore, nous avons voté $1,250,000 pour acheter un chemin de fer, non pas cette fois dans l'Ouest, mais dans l'extrême Est, dans la province de la Nouvelle-Ecosse : le chemin de fer de Truro à Pictou et le chemin de fer connu sous le nom de " Eastern Extension." Cette voie est appelée à devenir le prolongement oriental de la ligne du Pacifique. Nouvelle preuve que la politique du gouvernement est une politique large, qui a pour but de traiter également, autant que possible, toutes les provinces, toutes les parties de la Confédération.

En désespoir de cause, le député de Québec-Est a voulu persuader cette Chambre, l'autre jour, que le chemin de fer du Nord, bâti par le gouvernement de Québec, n'était qu'un chemin provincial, qui ne pouvait pas être considéré comme une partie de la ligne du Pacifique. Je crois que mon honorable ami a dit cela.

M. LAURIER : Non.

M. TASSÉ : Vous n'avez pas dit cela ?

M. LAURIER : Non ; ce que j'ai dit, c'est qu'il avait été construit comme un chemin purement provincial sur la proposition du gouvernement de Québec.

M. TASSÉ : Je croyais mon honorable ami beaucoup plus au fait de ce qui se passe dans la province de Québec. S'il l'ignore, je vais lui apprendre que même avant que le chemin de fer du Nord fût bâti, on le considérait comme le premier anneau de la grande chaîne du Pacifique. De fait, cette province a été l'une des premières à faire germer le projet de cette entreprise nationale, donnant ainsi une nouvelle preuve que c'est peut-être là où l'on remue le plus d'idées à défaut de millions. Et, si mon honorable ami veut des preuves, je puis lui en fournir. Le 17 février 1872,—on voit qu'il y a longtemps de cela, il y a douze ans,—il n'y avait pas encore un rail de chemin de fer sur les bords du Saint-Laurent ou sur les bords de l'Ottawa, là où devait se construire le chemin de fer du Nord. Or, ce jour-là fut donné à Saint-Jérôme un grand banquet auquel étaient présents sir Hugh Allan, M. Chapleau, M. Thomas White, et plusieurs autres hommes politiques distingués. Dès cette époque, on parlait du chemin de colonisation du Nord comme du premier anneau de la grande ligne du Pacifique. Voici un passage d'un discours que prononçait dans cette circonstance, avec son éloquence ordinaire, l'honorable M. Chapleau :

" Parmi ces entreprises le chemin de colonisation du Nord occupe, je pourrais le dire, une des premières places, par l'importance que lui donne la perspective du chemin du Pacifique, dont il sera le premier chaînon. La colonisation de l'immense vallée de l'Ottawa dépend aussi pour son avenir de la construction de ce chemin. Et quel champ immense pour l'agriculture, le commerce, l'industrie, que cette vallée où des millions d'hommes pourraient trouver la vie et la prospérité.

Ecoutons maintenant ce que disait mon honorable ami, le député de Cardwell :

" Cette entreprise a droit à notre appui comme moyen de développement du pays entre Montréal et les montagnes en arrière de Saint-Jérôme. Mais j'avouerai qu'elle a particulièrement droit à l'appui de la population de Montréal pour des fins de plus haute importance. En effet, cette voie ferrée a pour but de relier, par une route directe et indépendante, la région de l'Ottawa, la contrée du lac Huron et du lac Supérieur, les fertiles vallées du Nord-Ouest et de la Colombie-Anglaise, au delà des Montagnes Rocheuses, avec le grand port océanique de Montréal, métropole commerciale du Canada.

M. le curé Labelle tenait un langage encore plus énergique :

" Il y a trois ans, on se moquait de moi lorsque je me déclarais hautement en faveur du chemin à lisses de bois, mais je répondais à ceux qui me parlaient ainsi avec dédain : Rira bien qui rira le dernier. Quel a été le résultat ? Non-seulement, nous aurons un chémin de Montréal à Saint-Jérôme, mais un grand tronc partant de Québec, sur la rive nord du Saint-Laurent, ira sillonner tout le pays qui s'étend jusqu'a Ottawa pour aboutir à l'océan Pacifique. Dès cette époque, pourtant, je songeais au chemin du Pacifique, et j'écrivis à ce sujet à sir George E. Cartier, qui promit de tenir compte de mes notes. J'ai toujours eu pour ambition de voir se construire un Grand-Tronc dans le Nord, qui serait le premier anneau de la grande route internationale et qui contribuerait immensément à développer le commerce, l'industrie, l'agriculture et la colonisation.

"Le gouvernement fédéral ne peut pas faire autrement, (venir en aide à nos chemins de fer) car sir George E. Cartier, lors d'une grande assemblée, tenue à Montréal, a déclaré qu'il considérait le chemin de Colonisation du Nord comme le premier anneau de la chaîne qui doit relier l'Atlantique au Pacifique. Prétendre qu'il lui est opposé serait faite injure à son caractère. Tout véritable homme d'Etat doit suivre une ligne de conduite nationale, et sans cela il est indigne de la direction des affaires du pays. Et l'on pourrait dire de tout homme qui s'opposerait à l'entreprise que son astre a pâli."

Empruntant le langage que je viens de citer, je puis dire aussi que l'astre du député de Québec-Est a pâli dans cette circonstance. Pour tâcher d'expliquer, —je ne dirai pas de justifier, car c'est impossible,—pour tâcher d'expliquer sa conduite et mettre le parti conservateur en contradiction avec les résolutions, il a cité une résolution proposée par l'honorable député de Lotbinière dans la Chambre de Québec en 1875. M. Joly disait :

"Je regrette que le gouvernement n'ait pas pris l'attitude qu'il devait prendre au sujet des réclamations de la province, le chemin de fer de la rive Nord et celui de colonisation du Nord étant des anneaux de la chaine du Pacifique."

Cependant, cette proposition est aujourd'hui combattue par l'honorable député de Québec-Est.

....."et comme tel il aurait dû être subventionné par les autorités fédérales, de la même manière que l'embranchement de la baie Georgienne et le chemin de fer du Canada Central. Je propose secondé par M. Marchand :

" Que cette chambre est d'opinion qu'après les grands sacrifices faits par la province de Québec pour venir en aide à ces deux entreprises, le gouvernement fédéral devrait lui venir en aide, vu que le chemin de fer de la rive Nord et celui de Montréal, Ottawa et Occidental font partie de la grande ligne du Pacifique."

C'est ce que nous disons aujourd'hui. Nous sommes parfaitement d'accord avec le député de Lotbinière, tandis que lui et l'honorable député de Québec-Est, qui appartiennent au même parti, paraissent être aux antipodes sur cette question.

M. LAURIER : Il y a cette différence, que dans ce temps-là vous ne vouliez rien, et maintenant vous voulez tout.

M. TASSÉ : Rien de plus inexact. Le parti conservateur a combattu cette motion, pour la meilleure des raisons, comme l'a dit l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Girouard). Il n'a pas voulu voter pour cette motion, d'abord parce qu'elle fut présentée comme motion de non-confiance dans le gouvernement. La seconde raison, l'honorable député s'est bien gardé de la faire connaître ; mais il aurait dû la donner, s'il avait voulu faire de l'histoire impartiale. Quelle était cette raison ? L'année précédente, la législature de Québec avait adopté unanimement une requête au gouvernement fédéral, dans laquelle elle demandait que le terminus du Pacifique, sur les bords du lac Nipissing, et que le prolongement du Pacifique, du lac Nipissing à Ottawa, ne fussent pas localisés avant de faire une exploration qui déterminât la question de savoir si le côté nord ou le côté sud d'Ottawa était le plus avantageux. On pourrait croire qu'une requête adoptée par une Chambre aussi importante, adoptée par les deux partis à l'unanimité, aurait reçu du gouvernement d'Ottawa la considération à laquelle elle avait droit. Mais au lieu de cela, la requête aurait probablement été mise aux oubliettes, si l'honorable M. Masson, qui était alors l'un des chefs de l'opposition, n'eut demandé de ses nouvelles. L'honorable député de York-Est répondit qu'il ne savait même pas que cette requête avait été présentée. Voici un extrait du *Hansard* du 5 mars 1875, pour prouver ce que j'avance.

" M. MASSON. Le gouvernement n'a-t-il pas reçu une pétition de la législature locale ?

" M. MACKENZIE. Nous n'en avons reçu aucune.

" M. MASSON. L'honorable monsieur ne sait-il pas qu'il y a une telle pétition ?

" M. MACKENZIE. Je ne le sais pas.

" M. MASSON. Je suis fâché de voir que l'honorable monsieur ne suive pas mieux les événements publics."

En effet, c'était un fait public que la législature de Québec avait adopté une pétition, à l'unanimité, demandant que la province de Québec fut traitée d'une façon équitable au sujet du prolongement du chemin de fer du lac Nipissing à Ottawa.

Mon honorable ami n'a pas dit non plus que cette requête fut accueillie avec le dernier mépris par un libéral important, feu l'honorable M. Holton, qui déclara que ce document ne valait pas le papier sur lequel il était écrit et qu'il provenait d'une chambre " moribonde et déshonorée." Il n'a pas dit aussi que le député de Québec-Est loin de défendre l'honneur de sa province, donna à cette insulte inavouable toute l'autorité de son nom. Nier lui serait impossible car ses paroles sont inscrites au *Hansard*. Et c'est là l'homme qui nous invite à laver notre linge sale en famille !

L'honorable député de Québec-Est a cru prudent de ne pas citer les discours des chefs conservateurs qui ont combattu la motion de M. Joly. Cela n'eut pas fait son affaire, ainsi que l'on pourra en juger par quelques extraits. D'abord, voici un passage du discours de l'honorable M. Angers, qui était le *leader* de l'Assemblée législative, et dans lequel il explique pourquoi il refusait d'adopter l'amendement de l'honorable député de Lotbinière. Je l'emprunte au compte-rendu de la *Gazette* de Montréal :

" Il fit allusion à la requête de l'Assemblée, adressée au parlement fédéral, et exprima l'opinion qu'elle n'avait guère été lue. L'honorable M. Holton a prétendu qu'elle ne devait pas être considérée vu qu'elle venait d'une chambre moribonde. Le député de Terrebonne aux Communes a insisté sur la demande, mais M. Mackenzie n'a pas voulu y consentir. Il soutient de plus qu'en face des actes du gouvernement fédéral la province de Québec n'a pas de justice à attendre d'Ottawa aussi longtemps qu'elle n'aura pas renvers éle gouvernement de là-bas."

C'est ce qui a été fait depuis: Les conservateurs ont chassé les libéraux du pouvoir, et la province de Québec se trouve sur le même pied que les autres provinces. Citons maintenant ce que disait M. Taillon qui est le *leader* actuel de l'Assemblée législative :

" Il déclare que ce qu'on a réclamé l'an passé du gouvernement fédéral n'est pas de l'argent mais un droit : la demande était juste et méritait de n'être pas accueillie avec mépris mais bien différemment. Je revendique pour la province le droit de critiquer la détermination du parlement d'Ottawa, et j'ajoute que vu qu'il n'y a rien de changé dans la composition de ce dernier, il n'y pas plus de chance aujourd'hui d'avoir justice que par le passé."

Et l'honorable M. Church qui était alors le trésorier de la province, blâmait l'action du gouvernement fédéral en termes encore plus énergiques :

" Je ne prétends pas être un expert en matières de chemin de fer, mais il y a quelque chose qui m'a frappé dans la conduite du gouvernement d'Ottawa au sujet du chemin du Pacifique. Le gouvernement d'Ottawa a traité la compagnie du chemin de fer Canada Central, avec la plus grande générosité, mais il a traité le chemin de fer de colonisation du Nord avec le même esprit qu'il traite toutes les entreprises de la province de Québec."

Non-seulement les députés de la province de Québec n'étaient pas adverses à une subvention du gouvernement fédéral, ce qui aurait été aussi absurde que contraire aux meilleurs intérêts de la province ; mais quand mon honorable ami le secrétaire d'Etat devint premier ministre de la province de Québec, il adressa un mémoire au gouvernement fédéral, lui demandant précisément une indemnité égale à celle qui avait été accordée au Canada Central.

M. BLAKE : En quelle année ce mémoire a-t-il été présenté ?

M. TASSÉ : En 1880. Voici ce que le premier ministre de Québec disait dans ce mémoire :

" Je crois qu'il est de mon devoir de vous informer que l'on me fait une offre de $6,550,000 pour notre chemin de fer provincial, tel que le chemin sera après la complétion du pont des Chaudières. Dans ces circonstances, j'espère que vous me permettrez de vous demander : 1o Si votre gouvernement serait disposé à garantir à notre province, comme prix de notre chemin, un montant déterminé qui vous permettrait de le passer au syndicat comme une portion du grand chemin du Pacifique canadien ? "

Ce passage montre que le gouvernement de Québec a toujours été disposé à vendre le chemin de fer du Nord au Pacifique par l'entremise du gouvernement fédéral. Mais continuons :

" 2o Si vous croyez que le syndicat serait disposé à nous offrir un prix plus élevé que celui que je viens de mentionner pour l'achat ou des conditions plus avantageuses pour l'affermage de notre chemin de fer provincial.

" 3o Si dans le cas où le gouvernement de Québec garderait son chemin de fer [Q. M. O. et O], vous seriez disposé à recommander au gouvernement d'Ottawa l'octroi d'un bonus égal à celui accordé au Canada Central, à la condition que les arrangements de parcours soient les mêmes en faveur du chemin de fer du Pacifique canadien que ceux imposés au Canada Central."

Nous avons dans ce document la preuve que ce n'est pas d'aujourd'hui que la subvention de $12,000 par mille en faveur du chemin de fer du Nord a été demandée par des conservateurs. Ils n'ont pas attendu cette session pour soumettre au gouvernement leur réclamation puisque dès 1880, l'honorable M. Chapleau, qui était alors chef du gouvernement provincial, demandait l'indemnité même que nous sommes appelés à voter aujourd'hui.

Un autre argument de l'honorable député de Québec-Est contre l'indemnité à Québec est que déjà la province a reçu, ou doit recevoir du Pacifique le prix d'achat pour la section entre Montréal et Ottawa. Cette prétention, pour être soutenable, devrait au moins pouvoir s'appuyer sur le fait que le gouvernement fédéral aurait donné au Pacifique les fonds nécessaires pour acheter ce chemin. Nous savons que le gouvernement fédéral n'a pas fourni un sou du prix d'achat du chemin de fer pour la section de Montréal à Ottawa, et, pour une très bonne raison ; le chemin est vendu pour la somme de $3,600,000 ; pendant six ans, la somme de $100,000 par année, avec intérêt de 5 pour cent, doit être payée au gouvernement provincial, et il pourra s'écouler vingt ans, avant que la balance, $3,000,000, soit exigée du Pacifique. Il est donc évident que le gouvernement fédéral n'a pu encore donner un seul sou au Pacifique canadien pour lui permettre d'acheter le chemin ou partie du chemin du Nord.

J'ai remarqué que l'honorable chef de l'opposition et son lieutenant le député de Quebec-Est, se sont moqués de la fermeté qu'ont montrée les députés conservateurs de la province de Québec sur cette même question. Evidemment, nos honorables amis ne sont pas accoutumés à autant d'indépendance de la part de la petite pléiade rouge qui les entoure.

Mon honorable ami a même cité un article de la *Minerve*, dans lequel la députation conservatrice est félicitée de l'énergie qu'elle a déployée dans cette circonstance. Je ne sache pas qu'il y ait un seul mot à retrancher de cet article. Quand à lui, je regrette que ses organes n'aient guère eu l'occasion de le féliciter plus souvent de son patriotisme et de son indépendance. Il est même un journal à Montréal que mon honorable ami a probablement oublié de citer sur l'indépendance que doivent montrer de temps à autre les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent. Ce journal dans lequel il a même écrit, je crois, s'appelle la *Patrie*.

M. LAURIER : Je n'ai jamais écrit une ligne dans la *Patrie*.

M. TASSÉ : Dans tous les cas, la *Patrie* est votre organe, n'est-ce pas ?

M. LAURIER : Non, je ne peux pas dire cela.

M. TASSÉ : Je voudrais bien voir ici M. Beaugrand, le directeur du journal, pour entendre la déclaration de l'honorable député.

M. LAURIER : Si l'honorable député prétend que la *Patrie* est mon organe personnel, je lui dirai que ce n'est pas le cas, mais je ne prétends pas dire qu'elle n'est pas l'organe du parti libéral dans la province de Québec.

M. TASSÉ : Je n'ai pas dit que la *Patrie* était votre organe personnel, mais je supposais que mon honorable ami était plus ou moins identifié au parti libéral dans la province de Québec. Je pensais qu'il était le chef du parti libéral dans la province. Si ce ce n'est pas lui c'est peut-être le député de l'Islet (M. Casgrain). Ça doit être l'un ou l'autre, ou peut-être les deux réunis ; il n'y a pas trop de deux pour une tâche aussi importante.

Puisque mon honorable ami aime tant à citer des gazettes dans cette Chambre, il aurait pu signaler un passage de la *Patrie* de Montréal, en date du 28 novembre 1880. Voici ce qu'elle disait :

" M. Dorion, bien que servant sous la direction de M. Mackenzie, était réellement le chef du parti. Sa retraite du cabinet fut bientôt suivie de celle de MM. Fournier et Letellier. Il est inutile de rappeler les évenements qui ont suivi, le pouvoir étant aux mains de MM. Mackenzie et Cartwright, sans aucun contrôle."

Voilà l'opinion de l'organe de mon honorable ami sur le rôle indépendant et patriotique qu'il a joué alors qu'il était membre du gouvernement Mackenzie. Mais ce n'est pas tout. Dans cette même ville d'Ottawa, il y a un journal grit, le *Free Press*, dans lequel mon nom se trouve de temps à autre mentionné, d'une façon qui n'est pas toujours élogieuse. Le 12 octobre 1878, ce journal disait :

"La *Gazette* de Montréal dit que le parti libéral de Québec n'a pas ajouté à la force et à l'éclat du parti dans le parlement fédéral dans les cinq dernières années. Cette assertion est un peu exagérée, car il en est peu qui nieront que M. Dorion n'ait apporté un surcroît de force et d'éclat à ce parti. Les observations de la *Gazette* pourraient s'appliquer à la situation des deux dernières années pendant lesquelles les nouveaux ministres qui sont entrés dans le cabinet ne lui apportaient pas toujours de la force et de la respectabilité."

Je ferai exception avec grand plaisir pour ce qui concerne la respectabilité de mon honorable ami. Mais je demanderai la permission de ne pas pousser plus loin mes réserves. Voilà ce que pensaient les amis de l'honorable monsieur du rôle qu'il a joué comme ministre alors qu'il faisait partie du gouvernement Mackenzie.

L'honorable chef de la gauche parlant d'un petit parlement,—pour me servir de son langage,— qui se serait tenu dans une autre salle de l'édifice, a cru très inconvenant qu'un certain nombre de députés conservateurs se soient réunis pour discuter ce qu'il y avait de mieux à faire dans l'intérêt de leur province. Je ne vois rien d'inconvenant en cela. Ils ont pu perdre quelques jets de l'éloquence libérale, mais c'est une perte qui est réparable. Ils se sont réunis, et pourquoi ? Le gouvernement venait de soumettre à la députation une demande de voter $30,000,000 pour régler d'une façon définitive la question du Pacifique. Persuadés qu'ils avaient de justes réclamations, les représentants de Québec demandèrent qu'on les prit en considération puisqu'elles se rattachaient à cette grande entreprise.

M. BLAKE : Were you one of them ?

M. TASSÉ : Quoique je ne sois guère obligé de satisfaire la curiosité de mon honorable ami, je n'ai pas la moindre objection à lui dire que j'en étais un.

M. BLAKE : I thought he was a member of Ontario, not of Quebec.

M. TASSÉ : A ce compte mon honorable ami et les autres députés d'Ontario ont bien tort de s'occuper des affaires des autres provinces. Mais le role qui nous est assigné est beaucoup plus large. Nous sommes ici pour traiter non pas d'affaires de clocher, mais des intérêts de tout le Dominion. Mon honorable ami se place, je le regrette, pour un homme qui a une si grande réputation, à un point de vue purement provincial. Il fait du *sectionalism*, lui qui ne cesse de s'en défendre.

M. BLAKE : Pas du tout.

M. TASSÉ : Vous me reprochez d'avoir asssisté à des représentations qui ont été faites par mes amis de la province de Québec. Je ne regarde pas cette question comme une question de la province de Québec simplement. Il est vrai que ce sont les intérêts de cette province qui sont plus particulièrement en jeu, mais, si la demande des représentants de Québec est juste, ce n'est pas parce que je suis député d'Ontario que je dois refuser de les entendre et de leur rendre justice. Il est de l'intérêt de toute la Confédération qu'il ne soit fait d'injustice à aucune d provinces.

M. LAURIER : Il vous faudrait voter pour l'amendement pour être juste envers tout le monde.

M. TASSÉ : Pas du tout, car tout le monde excepté Québec a eu justice. Et vous, vous voterez sans doute pour l'amendement ?

M. LAURIER : Certainement.

M. TASSÉ : Et vous voterez aussi pour la proposition de votre honorable chef ?

M. LAURIER : C'est ça qui est l'amendement.

M. TASSÉ—L'amendement et le sous-amendement sont tellement contradictoires que mon honorable ami déclarera d'un côté que la province de Québec reçoit trop et d'un autre côté, il affirmera qu'elle ne reçoit pas assez. Quelle logique !

Revenons au reproche que l'honorable chef de l'opposition a fait aux députés conservateurs français de s'être absentés de la Chambre durant les délibérations. Je crois qu'il a oublié un peu son histoire en leur adressant ce reproche. S'il y a eu faute, elle est beaucoup plus grave en ce qui le concerne. Je n'avais pas l'honneur de siéger en cette Chambre, lorsque l'honorable député de East-York gouvernait le pays, mais je sais qu'à cette époque le député de West Durham ne se contentait pas de conspirer contre son chef, si je peux me servir de ce langage, il n'est peut être pas parlementaire, mais s'il ne l'est pas, je le retire avec plaisir.

M. BLAKE : Ce n'est pas vrai.

M. TASSÉ : Si mon langage n'est pas parlementaire, je voudrais bien savoir si celui de mon honorable ami l'est ? Un vieux *parliamentarian* comme lui n'a pas coutume de s'oublier à ce point. Mon honorable ami ne se contentait pas de miner son chef d'alors, mais si je me rappelle bien, dans plus d'une circonstance, à la veille d'un vote, on le voyait, ainsi que l'honorable député de Bothwell (M. Mills] qui gravite dans son orbite, on voyait ces messieurs et deux ou trois de leurs collègues s'éclipser comme par enchantement. Est-ce que je suis injuste envers l'honorable chef de l'opposition en disant qu'à un moment donné, à la veille d'un vote important qui, je crois concernait le chemin de fer de Nanaimo, il a refusé de voter.

M. BLAKE : J'ai voté sur cette question du chemin de fer de Nanaimo, mais je me suis abstenu de voter dans deux ou trois autres occasions.

M. TASSÉ : Je ne puis pas avoir de meilleur témoin que mon honorable ami. Il veut bien lui-même prouver ce que j'avance, c'est-à-dire que dans deux ou trois circonstances importantes il n'a pas voulu enregistrer son vote. Il importe peu de savoir s'il s'agissait du chemin de Nanaimo ou d'une autre question.

Si mes collègues de la province de Québec ont fait une faute en défendant les intérêts qui leur sont confiés, c'est une faute qui leur sera facilement pardonnée ; c'est une faute heureuse, et je voudrais que mon honorable ami de Québec-Est eut la conscience chargée de fautes de ce genre, malheureusement il n'en a guère. S'il avait eu plus de nerf alors qu'il faisait partie du gouvernement Mackenzie, s'il n'avait pas violé plusieurs des principes qu'il a préconisés durant sa vie publique, notamment la protection des manufactures ; s'il avait tenu plus haut et plus ferme le drapeau de sa nationalité, la tourmente politique qui, à un moment donné, a passé sur le comté de Drummond et Arthabaska ne l'aurait peut-être pas obligé d'aller se mettre à l'abri dans le havre de refuge de Québec. Oui, si mon honorable ami avait eu plus souci des grands intérêts confiés à sa garde, lui et ses amis n'auraient pas été décimés comme ils l'ont été le 17 septembre 1878, qui a été l'avant-coureur de leur désastre de 1882.

Je crois avoir établi que la province de Québec ne demande pas de faveur et qu'elle veut être traitée avec la même justice, la même considération que les autres parties du pays. Il a été prouvé que sa dette a été contractée pour construire des chemins de fer et notamment une partie importante de la ligne du Pacifique. Il est donc parfaitement juste que le gouvernement fédéral lui vienne en aide. Si on consulte les statistiques officielles, on voit que, l'an dernier, le gouvernement de Québec avait affecté $14,429,326 pour les chemins de fer, tandis que les subventions du gouvernement d'Ontario ne s'élevaient qu'à $4,478,749. On constate aussi que tous les déficits survenus dans l'administration financière de Québec datent de l'ère des chemins de fer, depuis qu'on a bâti la grande ligne du Nord. Jusqu'à cette époque, la province avait eu chaque année des surplus qui s'élevaient en tout à un million deux cent cinquante mille dollars.

L'indemnité que réclame la province de Québec a pour but de la dédommager des sacrifices énormes qu'elle s'est imposés pour construire un chaînon du Pacifique. Cette demande lui sera-t-elle refusée ou accordée par ce parlement ? Si on devait voter en faveur de l'amendement proposé par le chef de l'opposition, assurément nous devrions lui refuser cette justice. Mais, si nous votons en faveur de ces résolutions, et je suis persuadé qu'elles recevront l'appui de la grande majorité de la Chambre, la province de Québec pourra avoir l'espoir de rétablir l'ordre dans ses finances.

Cette province se trouve aujourd'hui placée entre deux alternatives ; il lui faut ou adopter la taxe directe ou obtenir une indemnité du gouvernement fédéral. Sans discuter le mérite de la taxe directe, j'y suis opposé, parce que l'opinion publique n'est pas mûre pour cela. Il est vrai que le parti libéral parait vouloir l'implanter dans la province de Québec.

Quelques DÉPUTÉS : Non, non.

M. TASSÉ : Qui dit non ?

M. CASGRAIN : Où avez-vous pris cela ?

M. TASSÉ : Mon honorable ami désire-t-il des preuves ?

M. CASGRAIN : Oui.

M. TASSÉ—Je suis prêt à lui en donner. Mon honorable ami sait que M. Georges W. Stephens est un des chefs du parti libéral dans la province de Québec, et qu'il sera probablement le trésorier du futur cabinet de M. Mercier, si jamais cabinet pareil existe.

UN DÉPUTÉ—Ça prendra du temps.

M. TASSÉ—Je suis bien de votre avis. En attendant, voici ce que disait M. Georges W. Stephens, le 31 mars 1882, à une séance de la Chambre de Québec :

"Ce pays ne sera jamais rien tant que le peuple ne voudra pas se taxer à la façon des municipalités, et prendre les moyens d'exécuter les entreprises dont il a besoin. Le temps approche rapidement où la taxation directe et munipale deviendra nécessaire ici."

Et, qu'a dit l'autre jour dans la Chambre de Québec l'honorable M. Irvine, un autre chef libéral ? Il a déclaré qu'il était en faveur de la taxe directe, et que s'il n'en tenait qu'à lui, il l'imposerait à la population. On n'a pas oublié que lorsque le député de Huron-Ouest (sir Richard Cartwright) était ministre des finances, et qu'il accumulait déficit sur déficit, il s'est prononcé lui-même en faveur de la taxe directe dans les termes suivants :

" Dans ces circonstances, il est assez naturel que l'on me demande, s'il ne serait pas à propos, vu que nous avons depuis deux ans des déficits considérables, d'adopter telles mesures qui rendraient un nouveau déficit matériellement impossible. Eh bien ! je réponds que si nous possédions au Canada une taxe équivalente à la taxe du revenu en Angleterre, il est probable que je n'hésiterais pas à conseiller à la Chambre d'avoir recours à ce moyen pour augmenter le revenu."

Je puis ajouter que feu l'honorable M. Holton a également préconisé la taxe directe alors qu'il était ministre des finances. Tous ces témoignages sont suffisants pour prouver que le parti libéral, ou du moins plusieurs de ses chefs les plus autorisés sont en faveur de la taxe directe. Je remercie l'honorable député de l'Islet de son interpellation qui m'a permis de faire connaître le parti libéral sous son véritable jour à cet égard.

Avant de terminer, laissez-moi dire que la province de Québec mérite d'être traitée non-seulement avec justice mais avec sympathie. Chaque fois que les autres provinces se sont adressées au parlement pour obtenir le redressement de griefs légitimes, elle est venue généreusement à leur aide. Tout ce qui pouvait contribuer au progrès, au développement du pays, à l'affermissement de nos institutions politiques, ne l'a jamais trouvée indifférente. Québec est considérée à juste titre comme le pivot de la Confédération. Nous en avons fait la base de notre système de représentation. Il est de toute importance que cette province continue de prospérer, de grandir et de se développer. Son sort est étroitement lié à celui du système fédéral lui-même. Tendons lui aujourd'hui loyalement la main, et elle saura se souvenir du généreux appui que nous lui aurons donné dans des circonstances difficiles, en travaillant avec plus d'énergie que jamais à la prospérité et à l'avancement de la Confédération toute entière.